

LETTRE OUVERTE



Meudon, le 9 avril 2026

M. Patrice CAINE
PDG THALES
THALES
Campus Meudon
4 rue de la Verrerie
92190 MEUDON

Copie :

- M. Clément de Villepin, Directeur Général des Ressources Humaines Thales
- M. Nicolas Flamant, Directeur des Ressources Humaines France
- Mme Céline Arnoux-Mortessagne, Directrice des Relations Sociales France
- Intercentres Thales : CFDT, CFE-CGC et CFTC

Monsieur le président

La CGT Thales, soutenue par les salariés d'Areliis (Marville et Saint-Aubin), sûr du fait que Thales ne souhaite pas construire son profit sur un modèle de dumping social et que Thales est consciente des responsabilités sociales et sociétales qui lui incombent, **vous alerte sur les pratiques sociales chez l'un de nos partenaires industriels stratégiques : la société ARELIS.**

Cette société, dont Thales est le donneur d'ordre à hauteur de 60% du chiffre d'affaires, produit dans des conditions sociales inacceptables des cartes électroniques intégrées dans de nombreux produits stratégiques pour différentes sociétés de notre Groupe. Ce sont les produits et technologies dont votre document d'enregistrement universel prône les « impacts sociaux positifs en termes d'emploi des communautés locales riveraines des sites de Thales ou des sites de ses fournisseurs. »

Or, les ouvrières de la société Areliis, représentant 80% de l'effectif de production, sont positionnées en catégorie A1 ou A2 de la convention collective de la métallurgie et avec une rémunération qui ne s'élève au SMIC qu'à la faveur de primes, malgré une dizaine d'années d'expérience. Les ouvrières et ouvriers les moins bien classés à Thales, pour des métiers de câblages identiques, sont de niveau B4. Cette inégalité de qualification et de salaires va encore être amplifiée par les propositions faites lors des NAO chez Areliis, où les augmentations salariales de 1% proposées par la direction ne couvriront même pas les augmentations du coût de la vie dû à l'inflation.

De plus, le principe « à travail de valeur égal salaire égal » n'est pas respecté chez notre sous-traitant, puisque des écarts de salaires importants, de 80 à 350€ mensuels sont constatés.

La CGT Thales se questionne sur l'efficacité de la Charte Intégrité et Responsabilité d'Entreprise de Thales, dont Areliis se doit d'être signataire (puisque l'indicateur de suivi est rempli à 100% depuis 2024). Si la société Thales ne sait pas la faire appliquer, en France, alors qu'en est-il des pays où de plus en plus de nos activités sont délocalisées, la Roumanie, les EAU, le Brésil pour ne citer que quelques exemples ?

Enfin, notre responsabilité sociétale est d'autant plus engagée que nous évoquons ici une situation sur

LETTRE OUVERTE

un territoire rural, où notre sous-traitant est l'une des rares industries et joue donc un rôle majeur dans l'économie du territoire.

La société Thales peut-elle assoir sa recherche de compétitivité à tout prix sur un tel dumping social lié à notre chaîne d'approvisionnement ? Cette politique sociale inique et agressive d'Arelix n'est-elle pas le fruit de la politique d'Achat commandée par Thales ?

Au-delà de ces enjeux primordiaux de responsabilité sociale et sociétale du Groupe, nous tenons aussi à attirer votre attention sur les risques d'approvisionnement qu'une situation sociale dégradée chez ARELIS pourrait impliquer pour notre Groupe, risque amplifié par une situation sociale déjà dégradée dans la société LAS et en particulier sur la business Line OME comme en témoigne le mouvement de grève de début d'année.

A l'heure où le carnet de commande se remplit et où les demandes de livraison à l'heure deviennent cruciales pour nos clients, quels impacts pour notre Groupe cela aurait si des problématiques d'exploitations sociales éhontées de femmes provenant de notre politique achat venait impacter des livraisons de matériels critiques ?

Nous ne pouvons l'imaginer.

C'est pourquoi, nous demandons expressément de réunir en urgence une Commission Centrale d'Anticipation avec la direction des achats et la direction des opérations afin d'évaluer ensemble la situation et trouver rapidement des solutions permettant de lever tous les risques et problèmes susmentionnés et a minima d'intervenir rapidement auprès de la direction ARELIS pour qu'elle se conforme au standard social compatibles avec la politique sociale de Thales.

En espérant une réponse positive et rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération.



Grégory LEWANDOWSKI

Représentant de la Coordination CGT THALES